

La Gazette, 19 novembre 2012

Date : 19/11/2012
Pays : FRANCE
Page(s) : 16
Rubrique : La semaine
Diffusion : 50775
Périodicité : Hebdomadaire

la Gazette



Sénat

Après les états généraux, deux textes pour revaloriser les élus

Déconcerté après les préoccupations exprimées lors des Etats généraux de la démocratie territoriale, c'est l'objectif de deux propositions de loi déposées par les sénateurs Jacqueline Gourault (UDI-UC) et Jean-Pierre Sauter (PS). Pour «faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, d'abord, l'indemnité allouée au maire serait fixée d'office au taux maximal pour les communes de moins de 3000 habitants... c'est 1728 euros pour les municipalités de moins de 1000 habitants. Une petite déperdition pour les communes. Les tâches des maires y sont très lourdes, ce n'est que justice », insiste Jean-Pierre Sauter.



Jean-Pierre Sauter, le président du Sénat, a présenté, le 14 novembre, deux propositions de loi visant à réguler les normes et l'autre sur le statut de l' élu.

Réguler les normes

Le texte propose également de ne pas prendre en compte, pour le versement d'une prestation sociale sous conditions de ressources, la fraction représentative des frais d'emploi des indemnités de fonctions. Il d'instaurer pour la formation des élus un plafond de 5% du montant global des indemnités ainsi qu'un report des sommes non décaissées.

Une autre proposition de loi vise à ordonner une haute autorité pour le contrôle et la régulation des normes applicables aux collectivités, dont les

pour les seraient renforcés par rapport à l'actuelle Commission consultative d'évaluation des normes. Soit une instance qui, en permanence, pourra traiter de la question des normes, souligne Jean-Pierre Sauter. L'un des deux textes pourrait avoir lieu à la mi-janvier, espère le président (PS) du Sénat, Jean-Pierre Sauter.

Tous droits de reproduction réservés